

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2014

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 14 mai 2014 à 12 h 10, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Denis Prescott, Jacques Martial, et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon et Guy Corriveau étaient absents.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

M^{me} Francine Bergeron, mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Balai de rue - Les entreprises J. Poitras
5. Balai Vac - mandat
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance
8. Méditation

207-05-2014 **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu**

Que soient et sont adoptés, l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

208-05-2014 **BALAI DE RUE - LES ENTREPRISES J. POITRAS INC.**

Considérant que la municipalité de Mandeville a mandaté LES ENTREPRISES J. POITRAS INC. pour le service de balai de rue en date du 3 mars 2014 par la résolution 95-03-2014;

Considérant que le contrat intervenu avec LES ENTREPRISES J. POITRAS INC. est un contrat de service;

Considérant que la municipalité est insatisfaite de la qualité des services offerts par LES ENTREPRISES J. POITRAS INC. et que, malgré des demandes de correction, la situation ne s'est pas améliorée;

Considérant que selon l'article 2125 du Code civil du Québec, la municipalité peut résilier un contrat de service.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville résilie le contrat intervenu avec LES ENTREPRISES J. POITRAS INC. avec effet à partir du 12 mai 2014.

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière pour payer la facture des ENTREPRISES J. POITRAS INC pour les services fournis à la date de résiliation.

Adoptée à l'unanimité.

209-05-2014 BALAI VAC - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate BALAI VAC pour le balayage des rues de la municipalité au montant de 85.00 \$ de l'heure plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

210-05-2014 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyée par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Il est résolu

Que l'assemblée soit et est levée à 12 h 12.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière